

REUNION DE CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick PETORIN, Alain GUILBOT, Muriel LIMOGES, Nicolas LIMOGES, Vincent LICOINE-GELIBERT, FREJOU Julien

Absent excusé (e) : BOIZUMEAU Karine donne procuration à PETORIN Patrick, RAYMOND Christian donne procuration à PETORIN Patrick, RICHARD Sandrine donne procuration à GUILBOT Alain

Absent FOUET Victor, TALLON Pascal

Secrétaire de séance : LIMOGES Nicolas

ORDRE DU JOUR :

- **Vote du budget**
- **Vote taxe**
- **subvention**
- **tarif location Tivoli**
- **Questions diverses**

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Délibération n°17-04-2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Isabelle BORE, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

• déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2021.

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Délibération n°16-04-04-2022

Après présentation du compte administratif, ce dernier s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement dépenses : 168387.70€
- Section de fonctionnement recettes : 210222.80€
Excédent de 41835.10€
- Section d'investissement dépenses : 27998.04€
- Section d'investissement recettes : 18186.11.65€
Excédent de 9811.93€

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de 51647.03€.

Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du conseil ont délibéré.

Après délibération, le compte administratif 2021 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

• **AFFECTATION DU RESULTAT :**

Délibération n°15-04-04-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget primitif 2022, les montants suivants :

- en section de fonctionnement recettes (002) : 95587.95€
- en section d'investissement recettes (1068) : 22678.74€

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 :**

Délibération n°18-04-04-2022

Monsieur le Maire relate à l'assemblée que compte-tenu de la réforme de la taxe d'habitation (TH) engagée, les taux de TH 2022 sont gelés à hauteur des taux 2021, par conséquent aucun vote de taux de TH pour 2022.

Après concertation des membres présents, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux d'imposition des taxes locales de l'année 2020, à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 14.41%+18.88% (taux départemental) = 33.29%
- taxe foncière (non bâti) : 37.34%

Le produit attendu des deux taxes est de 77501€

Le produit prévisionnel de TH 2022 sera calculé à partir des taux de TH votés en 2021 et des bases prévisionnelles 2022.

Vote du budget :

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité pour le budget.

Subvention

nous avons reçu deux demandes de subventions, le club de tennis de Secondigny ainsi que la MFR de Bressuire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse les demandes de subventions.

Tarif Tivoli

La commune possède deux Tivoli, ils vont être mis en location, le tarif est de 150€ par Tivoli, une caution de 500€ sera demandé. Il pourra être louer sur un rayon de 20km, une personne sera présente lors du montage, il faut compter 6 à 8 personnes pour monter le Tivoli.

Questions diverses

- le nouvel agent de la commune arrivera le 1^{er} juillet.
- Une personne de Pamplie s'est proposée pour accueillir des Ukrainiens chez elle, une visite de la propriété à été effectuer par Monsieur le Maire pour informer la préfecture du nombre de chambre disponible.
- AICM, une personne interviendra le Mardi, Mercredi et Jeudi pour effectuer la tonte et le désherbage en attendant le nouvel agent.
- Pont de l'église, la DDT79 s'est déplacer pour nous indiquer les procédures à effectuer, le service ouvrage d'art est également venu, nous sommes en attente de leur expertise pour que la DDT79 étudie le dossier, en attendant il est interdit de rouler sur le pont, un arrêté a été pris.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heure et huit minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr LIMOGES

Les membres

Mme BOIZUMEAU
excusée

Mme LIMOGES

Mr. FREJOU

Mme RICHARD
excusée

Mr. GELIBERT

Mr. FOUET
absent

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND
excusé

Mr. TALLON
absent

Prochaine réunion le : **lundi 2 mai 2022**

